

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage au CIN?

Levier de financement important, la taxe d'apprentissage permet le développement et la concrétisation de nombreux projets pédagogiques.

- ⚓ Pour assurer une formation de qualité, nous avons besoin d'outils pédagogiques modernes et efficaces : ouvrages, logiciels, matériel informatique, équipement audiovisuel, laboratoire de langues.
- ⚓ Pour assurer une formation pratique, nous avons besoin d'outils pédagogiques performants et de moyens financiers pour des activités innovantes pour nos élèves.

Quelques actions réalisées grâce à vos dons

- ⚓ L'Armada de l'espoir 2015.
- ⚓ La participation de l'École des mousses au Record SNSM.
- ⚓ L'achat de tableaux interactifs.
- ⚓ L'achat de nouveaux équipements sportifs (tee shirt Mousses, tenues sportives).
- ⚓ Laboratoire EXAO Sciences.
- ⚓ L'achat de nouveaux matériels pour la formation militaire.

Quels sont les avantages?

Contribuer, via la Taxe d'Apprentissage, au développement des écoles du CIN c'est devenir **partenaire**.

Ce statut vous permet :

- ⚓ La rencontre de futurs professionnels de haut niveau : nos élèves,
- ⚓ L'invitation à des conférences, cérémonies militaires et visites du CIN,
- ⚓ L'association du nom de votre entreprise à une institution prestigieuse,
- ⚓ Une action valorisable en termes d'image et de communication.



Comment effectuer votre versement au profit du CIN?

L'École des mousses et l'École de maistrance sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème :

- ⚓ Dans la catégorie A (niveaux 4 et 5 + Bac Pro)

Sur le bordereau de votre organisme collecteur (OCTA), indiquez impérativement «École des mousses» ou «École de maistrance» dans la rubrique intitulée «Reversement aux Écoles et aux CFA».

Sans cette indication, nous ne recevrons pas votre versement.

Retournez le bordereau de versement à votre OCTA

avant le 29 février.

Pour nous permettre de vous remercier et de faire le suivi de votre dossier, merci de nous retourner le bordereau de versement ci-joint.

Nous contacter

Adresse : BCRM Brest
CIN Brest - EDM et EDMo
Case courrier 300
29240 BREST Cedex 9



Tél : 02 98 14 89 25 - Responsable TA
02 98 22 94 20 - Chargée TA
Fax : 02 98 22 29 86
Email : cinbrest.etatmajor@marine.defense.gouv.fr

Internet : <http://www.defense.gouv.fr/marine/ressources-humaines/ecoles-et-formations>

TAXE D'APPRENTISSAGE ÉCOLE DES MOUSSES ÉCOLE DE MAISTRANCE

Devenez acteur de la formation des marins de demain.



Centre d'instruction
naval de Brest

